

MAIRIE DE SAINT-ELOI

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le vingt-neuf octobre à dix-huit heures le Conseil Municipal de SAINT ELOI, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jehan-Benoît CHAMPAULT, Maire.

Présents : TOUS LES MEMBRES, sauf Nathalie Peuvergne, Anne-Laure Marget (arrivée à 19 heures) et Cyril Mougel, excusés

Date de la convocation : 23 octobre 2020

L'assemblée approuve le dernier compte-rendu du conseil municipal.

- Modification des statuts du Syndicat Dombes Côtière :

Mr le Maire informe le conseil de la création du Syndicat Dombes Côtière par la fusion de deux syndicats :

- Syndicat Intercommunal des Eaux de Rignieux le Franc, Faramans, Saint-Eloi, Joyeux, Birieux, Versailleux, Le Montellier et Crans
- Syndicat de Meximieux, Bourg St Christophe, Pérouges et Villieu Loyes Mollon

Le conseil doit délibérer afin de modifier les statuts du nouveau Syndicat Dombes Côtière et de permettre aux communes ayant un seul représentant d'avoir un suppléant. L'assemblée entérine cette proposition et élit Mme Jocelyne Labarrière comme suppléante à l'unanimité.

- Présentation de la demande de subvention du Syndicat Dombes Côtière :

L'Etat a mis en place une subvention afin de faciliter la rénovation des réseaux en eaux potable. Les chantiers du Syndicat proposés sont :

- Construction d'un réservoir à Villieu
- Surpresseur à Meximieux

Demande de subvention des Amis de la Gendarmerie :

Les Amis de la Gendarmerie ont fait une demande de subvention à la commune. Le conseil délibère favorablement et à l'unanimité pour cette subvention.

Informations :

Il est donné des informations concernant le conseil communautaire qui s'est tenu le 22 octobre 2020 ainsi que la journée d'information à la Direction Départementale des Territoires.

Questions diverses :

Lavoir :

- Altération des plantations réalisées (sécheresse + vol).
- Problème d'étanchéité de la rigole d'apport en eau.
- Mise en place de rubalise afin de permettre au sol de se stabiliser après le passage d'engins.
- Mise en place d'un système pour canaliser l'eau afin qu'elle ne s'étende pas sur la chaussée durant la période hivernale.
- Définition de la couleur de la façade sera arrêtée au printemps avant travaux.
- Vote de la communauté de communes de la plaine de l'Ain pour l'obtention d'une subvention de 4 000€ pour la rénovation de cet ouvrage.